

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 034-2015
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2015.RRGR.91

Déposée le: 21.01.2015

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Zumstein (Bützberg, PLR) (porte-parole)
Kohler (Spiegel b. Bern, PLR)
Cosignataires: 7

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 19.03.2015

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Elaboration concertée d'une stratégie cantonale de la santé

Le Conseil-exécutif est chargé d'élaborer une stratégie cantonale de la santé.

Développement

Ces derniers mois, les interventions suivantes ont été déposées dans le domaine de la santé :

- Motion financière 255-2014, Budget 2016: garantir la formation postgrade en médecine
- Motion 249-2014, Deux poids et deux mesures dans la formation postgrade des médecins
- Motion 279-2014, Initiative cantonale: évaluation des distorsions de la concurrence contraires à la LAMal
- Motion 027-2015, Garantie des soins médicaux de base: revoir la formation des médecins et le numerus clausus.

Dans la chaîne des soins, les médecins de premier recours, les services de soins à domicile, les hôpitaux et les institutions ont encore d'autres défis à relever. En définitive, il serait bon de traiter en un seul texte tous les ensembles de problèmes qui se posent dans le domaine de la santé.

Le programme gouvernemental de législature 2015-2018 a été complété d'une déclaration de planification qui demande qu'une stratégie de la santé soit élaborée pour garantir la stabilité sociale. Selon l'article 53, alinéa 4 de la loi sur le Grand Conseil, une déclaration de planification lie politiquement le Conseil-exécutif même si le cadre temporel n'est pas précisé. La situation actuellement non coordonnée dans le domaine de la santé appelle de toute urgence à l'élaboration d'une stratégie de rang supérieur.

Motivation de l'urgence

Il est essentiel que la stratégie soit présentée le plus tôt possible dans cette législature.